

DEC131925DR12

Décision portant nomination de Mme Anne CASABIANCA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Corse Pasquale Paoli (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122886DGS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA) et nommant Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18/02/2008 ;

Considérant que Mme Anne CASABIANCA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par DR13 du du 20 au 22 mai 2008 et du 24 au 26 juin 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne CASABIANCA, Ingénieur de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR6240 intitulée Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Anne CASABIANCA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Anne CASABIANCA est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Corte, le 17 juin 2013

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

La directrice de l'unité
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Corse Pasquale Paoli
M. Paul-Marie ROMANI